

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024
ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE
HABITABLES 2021 - 2024

YACHT CLUB DU CROUESTY-ARZON

CHALLENGE INTERMARCHE 2025

Annexe aux Instructions de Course

Dates : 5 et 19 octobre / 16 et 30 novembre 2025

Lieu : Port du Crovesty - Baie de Quiberon

Grade : 5B / 5C

Marées à Port Navalo	Coefficient	Pleines Mers		Basses Mers	
		Matin	Soir	Matin	Soir
05/10/2025	76 / 84	04H26	16H42	10H27	22H48
19/10/2025	76 / 79	04H33	16H49	10H35	23H00
16/11/2025	59 / 62	02H28	14H48	08H18	20H49
30/11/2025	48 / 53	00H29	12H52	06H13	18H42

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les Règles de Course à la Voile
- 1.2 Les prescriptions de la FFVoile.
- 1.3 Les règles de jauge Osiris Habitable 2025
- 1.4 La partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil précisées ci-dessus.
- 1.6 La langue officielle de l'épreuve est le français.
- 1.7 Les présentes instructions de course et avis de course.
- 1.8 Le système d'identification est celui décrit dans la règle 77 des RCV. Par ailleurs, les concurrents devront arborer dans leur pataras la flamme distinctive de la classe, remise à la confirmation d'inscription
- 1.9 **Inscriptions** : En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît qu'il lui appartient, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ ou non, et de continuer à courir ou non.

Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées aux articles 1.1 à 1.7 et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

1.10 Changement d'équipage en cours d'épreuve : autorisé sous réserve que l'équipier remplaçant soit licencié et déclaré sur la liste d'équipage du bateau concerné au secrétariat de course au plus tard le matin avant la clôture de l'émargement.

1.11 L'équipage minimum sera de **deux personnes**.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1H30 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par annonce VHF.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement se trouve sur le tableau extérieur, à l'entrée de l'YCCA.

3.2 Le PC course est situé au secrétariat du club.

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF qui sera communiqué au briefing.

4. CODE DE CONDUITE [DP]

Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la terrasse de la capitainerie du port du Crouesty.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins 45 mn après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Les régates auront lieu les 05/10 – 19/10 – 16/11 – 30/11/2025

Briefing à 09h00 dans les locaux du club.

6.2 Mise à disposition du Comité de Course à 10h30 pour la première course du jour.

6.3 Lors de la première course du jour, le pavillon orange sera envoyé au plus tard en même temps que le signal d'avertissement. Pour chaque course à suivre disputée le même jour, le signal d'avertissement sera donné au plus tôt 5 minutes après l'envoi du pavillon orange.

6.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est la flamme **BLEUE** pour la série Osiris Habitable.

Le pavillon de classe est la flamme **JAUNE** pour la série Monotypes.

8. ZONES DE COURSE

La zone de course est située en Baie de Quiberon.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours construits sont décrits en annexe 1. Les parcours côtiers sont décrits en annexe 2.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont précisés en annexe 1, pour les parcours construits, et par une flamme numérique pour les parcours côtiers.

9.3 Parcours côtier : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.4 Une réduction de parcours peut être faite :

- À tout marque pour un parcours construit.
- A toute marque à contourner pour un parcours côtier.

9.5 Parcours côtier - Pointage officiel à une marque : le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe 2 Parcours côtiers (ceci modifie la RCV 32).

10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont des bouées ou des marques officielles (cardinales, danger isolé...)
- 10.2 Le cap compas et la distance approximatifs de la première marque sont, si possible, affichés sur le bateau du Comité de Course avant le signal d'avertissement.
- 10.3 Des bateaux pointeurs peuvent être situés à proximité de chaque marque. Quand il reste à poste, un bateau pointeur arbore une flamme ou un pavillon YCCA. L'absence de bateau pointeur ou de signal ne peut donner lieu à demande de réparation.
- 10.4 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont :

Zone mytilicole définie par 4 bouées dont les coordonnées, définies par le SHOM, sont les suivantes :

- Bouée Cardinale Nord : 47°25,060N ; 2°56,630W
- Bouée Cardinale Est : 47°24,910N ; 2°56,195W
- Bouée Spéciale : 47°24.45N ; 2°56,55W
- Bouée Spéciale : 47°24,54N ; 2°56,75W

Ceci concerne les parcours côtiers passant à proximité du Rocher de la Vieille (devant Houat) (comme marque de parcours ou pas).

12. LE DEPART

Les départs des courses sont donnés en application de la règle 26, modifiée comme suit :

Temps	Signaux	Signification
5'	Envoi du pavillon de classe avec un signal sonore	Avertissement
4'	Envoi du pavillon P, I, U ou noir, avec un signal sonore	Préparatoire
1'	Amenée de P, I, U ou noir avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
0	Amenée du pavillon de classe avec un signal sonore	Départ

Les temps sont décomptés à partir des signaux visuels. L'absence de signal sonore ne doit pas être prise en considération.

- 12.1 Les extrémités de la ligne de départ sont déterminées par le mât du bateau Comité de Course portant le pavillon orange et soit :
- Le côté parcours de la marque de départ.
 - Le mât d'un bateau comité arborant un pavillon Orange
- 12.2 Un voilier qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie la règle A 4.2 des RCV.

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Parcours côtier : le pavillon **O** envoyé au voisinage d'une marque à contourner signifie : après le passage de cette marque, rejoignez directement la ligne d'arrivée (voir § 13.2 des présentes IC). Des signaux sonores brefs seront émis par le bateau Commissaire ou Comité à proximité de la marque pour attirer l'attention des concurrents.

- 13.2 Le pavillon **C** envoyé avec **une indication de cap et distance** au voisinage d'une marque à contourner signifie : après le passage de cette marque, une nouvelle marque supplémentaire de parcours est à contourner, le **pavillon vert** sera envoyé pour indiquer qu'elle est à contourner en la **laissant à tribord**. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course). Après cette marque reprendre le parcours tel que défini dans les IC.

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2 Parcours côtiers :
Pavillon « K » sous la flamme numérique : arrivée à proximité de la marque latérale verte N°1 du chenal du Crouesty. Sinon, arrivée en Baie de Kerjouanno, la ligne étant située à proximité de la zone de départ.
- 14.3 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour l'ensemble des classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Temps limite du premier bateau pour finir :
 Pour les parcours construits : 90 minutes
 Pour les parcours côtiers : 4 heures
- 16.2 Les voiliers ne réussissant pas à terminer :
 Pour les parcours « construits », dans les 30 minutes après l'arrivée du premier de sa série
 Pour les parcours côtiers : 2 minutes par mille nautique du parcours ajouté au temps du premier classé dans la seconde moitié des partants de leur classe
°Exemple : si la classe compte 8 partants pour la course concernée, le temps limite sera décompté à partir de l'heure d'arrivée du 5^{ème} concurrent de la classe.
 Sont classés « DNF ». Ceci modifie la règle 35 des RCV. La clôture de la ligne sera annoncée à la VHF.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'YCCA.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située à l'YCCA. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 Un classement général sera effectué sur l'ensemble de la saison (challenge de printemps).

Le score de chaque bateau doit être le total des scores de ses courses courues.

En retirant :

- Son plus mauvais score lorsque **4** courses ont été validées
- Ses deux plus mauvais scores lorsque **8** courses ont été validées

Un classement pourra être fait pour les monotypes sous réserve qu'ils soient un minimum de 5 bateaux d'une même série.

18.2 Les règles A2 et A4 des RCV s'appliqueront.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] Un émargement sortie sera mis en place à l'YCCA, l'**arrivée** fera office d'émargement retour.

19.2 [DP] Un bateau qui abandonne une course **doit le signaler** au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Le canal VHF utilisé en course sera communiqué au cours du briefing.

19.4 **LE GILET DE SAUVETAGE EST OBLIGATOIRE DU DEPART DU PONTON JUSQU'AU RETOUR A TERRE (obligation DDTM)**

19.4 **Utilisation du Bout dehors :**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 60 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par le pavillon YCCA.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] Les bateaux accompagnateurs doivent se signaler au bateau comité.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritiques ne doivent pas être jetés à la mer.

25. EMBLEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

Néant.

28. PRIX

Des prix seront distribués à la discrétion de l'AO.

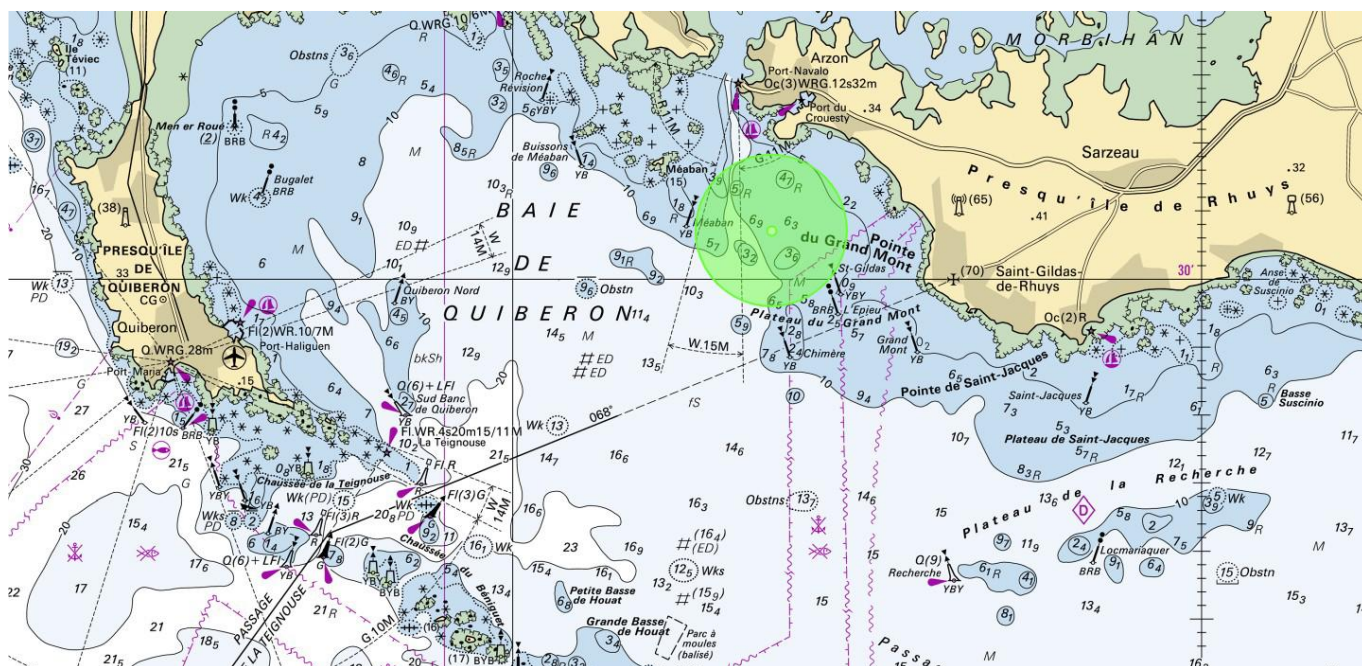
ARBITRES DESIGNES

Présidents du comité de course : Marc EYMOND, James REUTIN, Jean Philippe LANGLOIS,
Jacques LAURENT

Président du jury : Marc EYMOND

YCCA
Port du Crouesty
56640 ARZON
Tél. : 02 97 53 78 07
info@ycca.fr
www.ycca.fr

ANNEXE ZONES DE COURSE



ANNEXE 1 - Parcours construits

PARCOURS "BANANE » Arrivée sous le vent

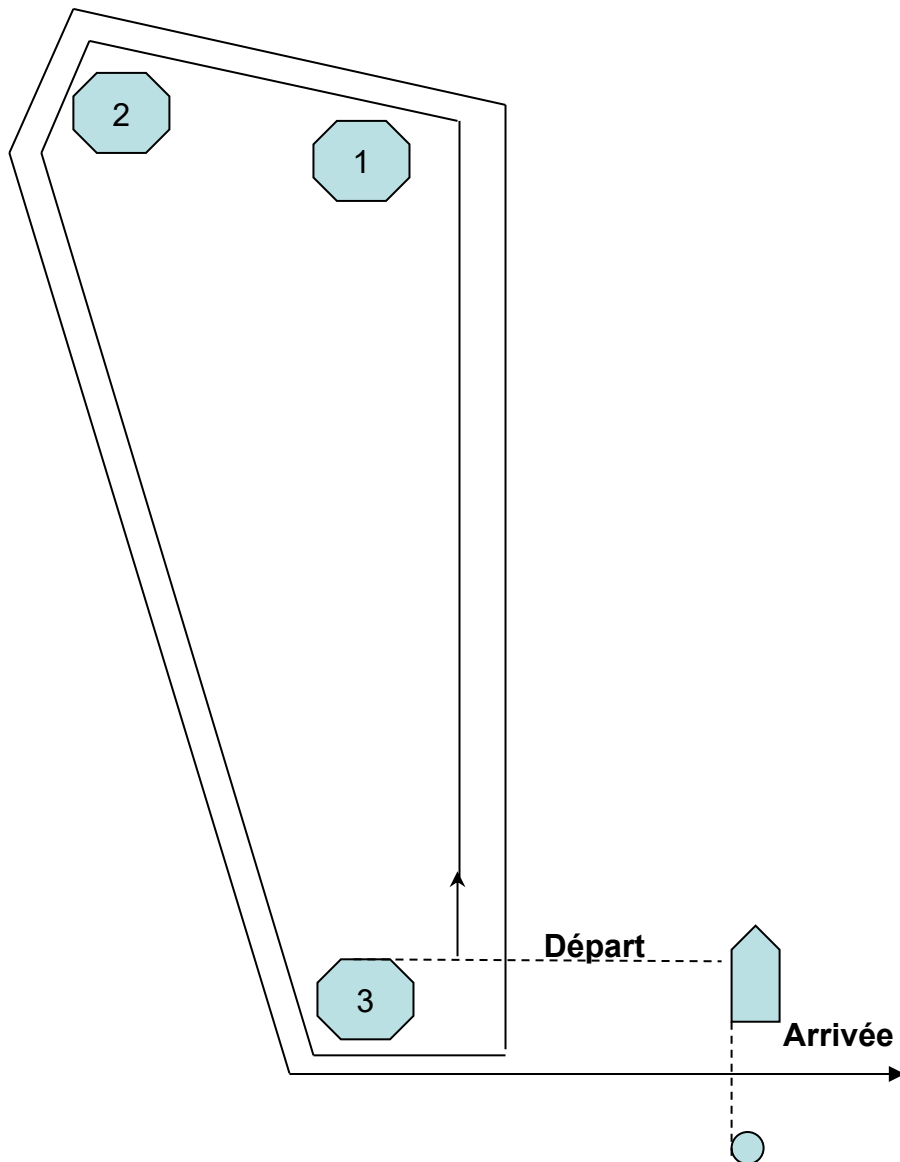
Pavillon **Q**

Le parcours comprend :

- 2 bords de près
- 2 bords de vent arrière

Marques à passer :

- Départ
- Marques : 1 – 2 – 3 – 1 – 2 – 3
- Arrivée selon article 14 des IC



Distance entre marques 1 et 3 : 0,8 à 1,5 mille nautique (communiqué à titre indicatif).

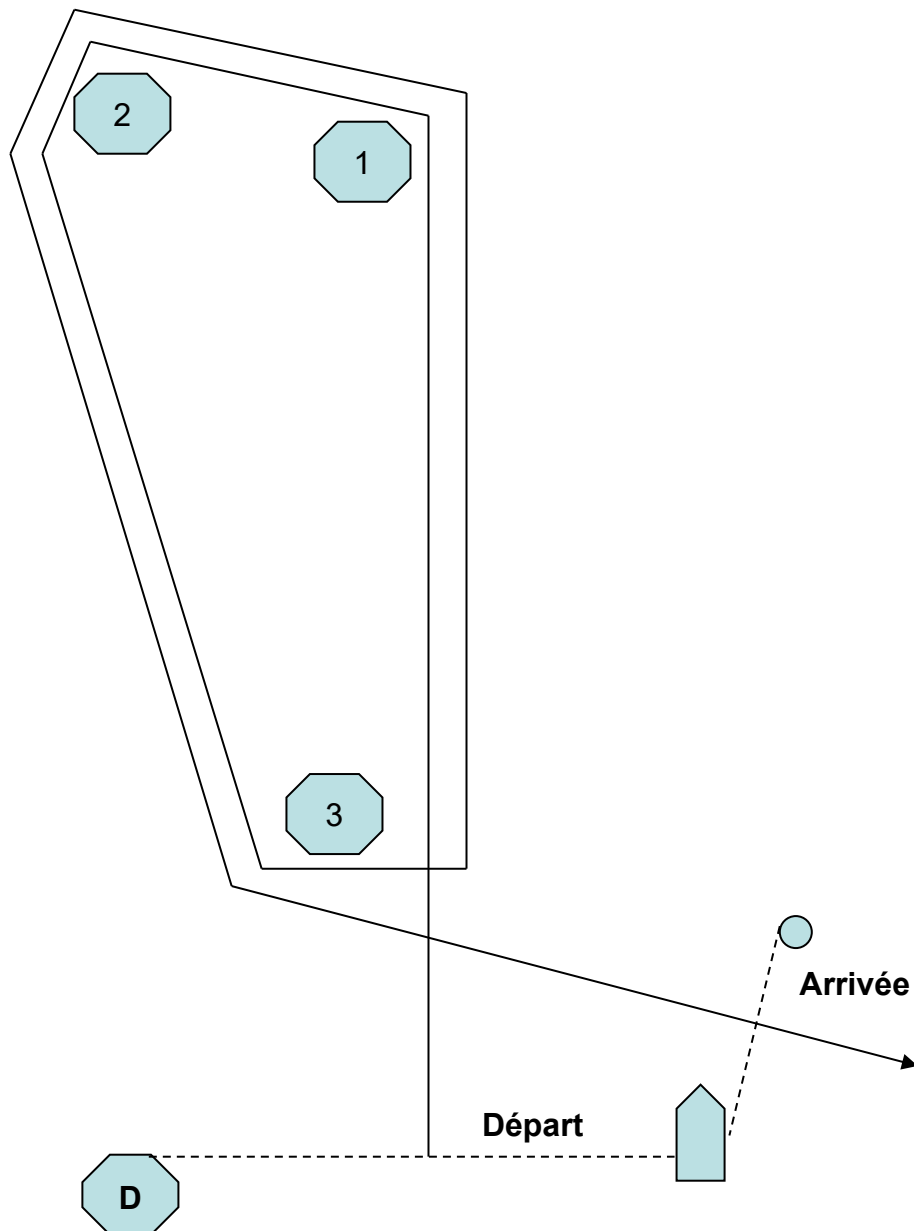
PARCOURS « BANANE » Arrivée sous le vent Pavillon F

Le parcours comprend :

- 2 bords de près
- 2 bords de vent arrière

Marques à passer :

- Marques : 1 – 2 – 3 – 1 – 2 – 3
- Arrivée selon article 14 des IC



Distance entre marques 1 et 3 : 0,8 à 1,5 mille nautique (communiqué à titre indicatif).

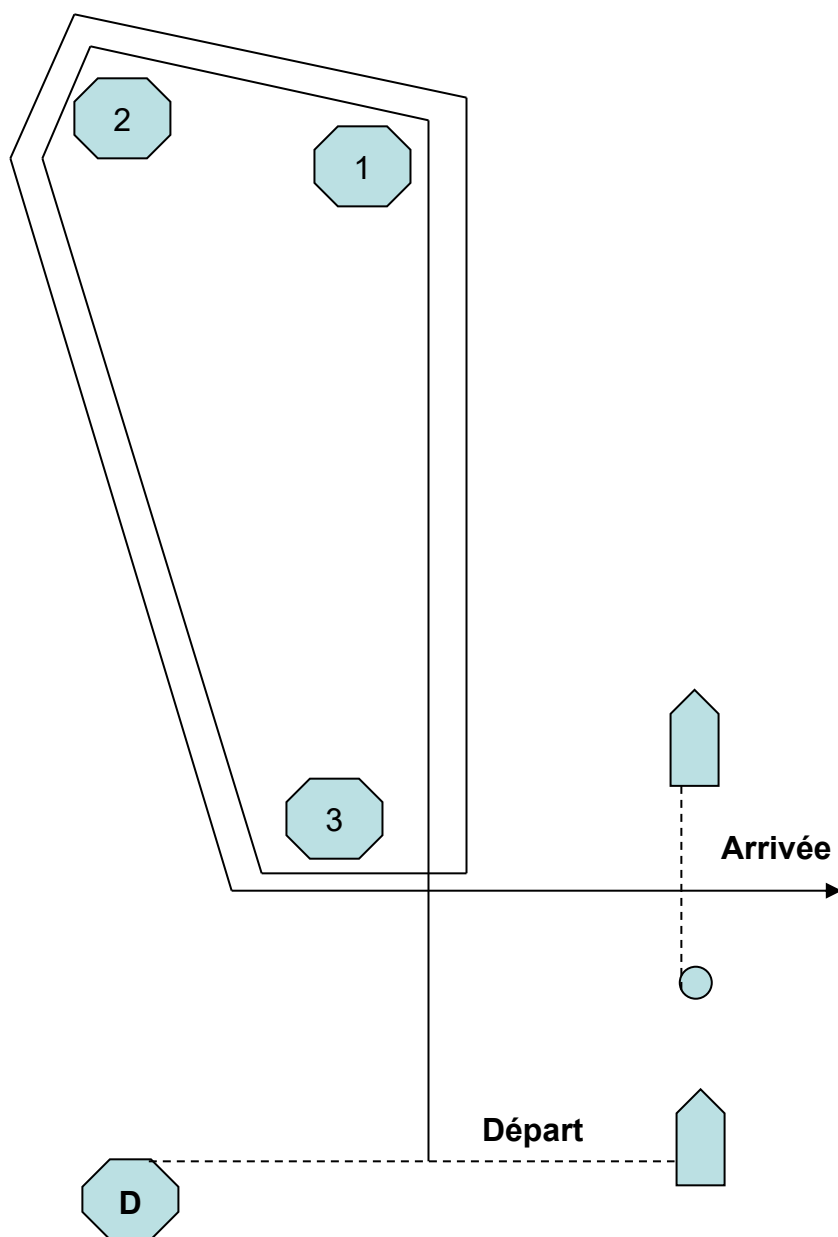
PARCOURS "BANANE » Arrivée sous le vent

Pavillon **V****Le parcours comprend :**

- 2 bords de près
- 2 bords de vent arrière

Marques à contourner :

- Marques : 1 – 2 – 3 – 1 – 2 – 3
- Arrivée selon article 14 des IC



Distance entre marques 1 et 3 : 0,8 à 1,5 mille nautique (communiqué à titre indicatif).

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué à toutes marques de parcours à laisser et contourner.

ANNEXE 2 - Parcours côtiers

Parcours n° 1 (Flamme N° 1) : 10 MN
Ligne de départ, selon article 12, en baie de Kerjouanno

Laisser en les contournant :

Sud Méaban à bâbord

Une bouée à bâbord

(Coordonnées approximatives : 47°29,170 N – 002° 57,420 W)

La Chimère à bâbord

Sud Méaban à tribord

Arrivée, selon article 14

Parcours n° 2 (Flamme N° 2) : 14.2 MN

Ligne de départ, selon article 12, en baie de Kerjouanno

Laisser :

Sud Méaban à tribord

Nord Quiberon à bâbord **en la contournant**

Sud banc de Quiberon à bâbord **en la contournant**

Sud Méaban à bâbord

Arrivée, selon article 14

Parcours n° 3 (Flamme N° 3) : 16.8 MN

Ligne de départ, selon article 12, en baie de Kerjouanno

Laisser :

L'épieu à tribord **en le contournant**

La Chimère à tribord

La Vieille à tribord **en la contournant (en respectant le balisage du parc à moules)**

Sud Méaban à tribord **en la contournant**

Arrivée, selon article 14

Parcours n° 4 (Flamme N° 4) : 11.9 MN

Ligne de départ, selon article 12, en baie de Kerjouanno

Laisser en les contournant :

La Chimère à tribord

Une bouée à tribord

(Coordonnées approximatives : 47°29,170 N – 002° 57,420 W)

Sud Méaban à tribord

La Chimère à bâbord

Arrivée, selon article 14

Parcours N° 5 (Flamme numérique N° 5) : 7,3 MN

Ligne de départ, selon article 12, en baie de Kerjouanno

Laisser, en les contournant :

L'épieu à tribord

La Chimère à tribord

Sud Méaban à tribord

Arrivée, selon article 14

Parcours N° 6 (Flamme numérique N° 6) : 7,3 MN

Ligne de départ, selon article 12, en baie de Kerjouanno

Laisser, en les contournant :

Sud Méaban à bâbord

La Chimère à bâbord

L'épieu à bâbord

Arrivée, selon article 14

Parcours n° 7 (Flamme N° 7) : 14.6 MN

Ligne de départ, selon article 12, en baie de Kerjouanno

Laisser en les contournant :

La Recherche à tribord

Sud Méaban à tribord

Arrivée, selon article 14.

Parcours n° 8 (Flamme N° 8) : 14.6 MN

Ligne de départ, selon article 12, en baie de Kerjouanno

Laisser en les contournant :

Sud Méaban à bâbord

La Recherche à bâbord

Arrivée, selon article 14

Parcours n° 9 (Flamme N° 9) : 14,9 MN

Ligne de départ, selon article 12, en baie de Kerjouanno

Laisser en les contournant :

La Chimère à tribord

Sud Banc de Quiberon à tribord

Sud Méaban à tribord

Arrivée, selon article 14

Parcours n° 10 (Flamme N° 1 sur flamme numérique N° 0) : 08,5 MN

Ligne de départ, selon article 12, en baie de Kerjouanno

Laisser en les contournant :

La Chimère à tribord

Une bouée à tribord

(Coordonnées approximatives : 47°29,170 N – 002° 57,420 W)

Sud Méaban à tribord

Arrivée, selon article 14

Parcours N° 12 (Flamme N° 1 sur flamme numérique N° 2) : 13,6 MN

Ligne de départ, selon article 12, en baie de Kerjouanno

Laisser :

La cardinale Sud La Chimère à tribord **en la contournant**

Une bouée (La Souris) à tribord **en la contournant**

(Coordonnées approximatives : 47° 32, 111 N – 003°01,038 W)

La cardinale Sud Méaban à bâbord

La bouée de bout de ligne de départ à bâbord

Arrivée, selon article 14

Parcours N° 13 (Flamme N° 1 sur flamme numérique N° 3) : 15.8 MN

Ligne de départ, selon article 12, en baie de Kerjouanno

Laisser :

La cardinale Ouest La Recherche à tribord **en la contournant**

Une bouée à tribord **en la contournant**

(Coordonnées approximatives : 47°29,170 N – 002° 57,420 W)

La cardinale Sud Méaban à tribord **en la contournant**

La bouée de bout de ligne de départ à bâbord

Arrivée, selon article 14

Parcours n° 14 (Flamme N° 1 sur flamme numérique N° 4) : 08.4 MN

Ligne de départ, selon article 12, en baie de Kerjouanno

Laisser en les contournant :

Sud Méaban à bâbord

Une bouée à bâbord

(Coordonnées approximatives : 47°29,170 N – 002° 57,420 W)

La Chimère à bâbord

Arrivée, selon article 14